



# Compte-rendu du conseil municipal du Lundi 19 juillet 2021 LAIRE

Cette séance s'est déroulée à huis clos en application des directives préfectorales.

## **1) Compte-rendu du conseil municipal du 26.05.2021**

Adopté à l'unanimité

## **2) Création du poste d'adjoint technique**

La commune souhaite gérer directement le poste d'adjoint technique attribué à Christiane POURRON pour un temps partiel annualisé de 8 h par semaine.

Les missions attribuées sont l'accompagnement des enfants scolarisés au pôle éducatif de COISEVAUX, au départ et à l'arrivée du bus, et l'entretien des locaux communaux.

A l'unanimité, le Conseil, valide cette création de poste dans les conditions énoncées.

## **3) Avenants travaux mairie**

Des ajustements en cours de travaux sont inévitables. La réalité du chantier fait émerger des contraintes que la conception du projet (architecte) ne peut anticiper.

Il convient de compléter le mobilier du secrétariat par un meuble colonne pour dossiers suspendus (914.45 € HT).

L'ancienne porte du secrétariat, devenue obsolète, sera remplacée par une porte vitrée en harmonie avec celles déjà installées (855 € HT).

Le coût de ces avenants est à rapprocher des travaux réalisés en interne par l'équipe municipale. C'est ainsi que le plancher favorisant l'accès aux combles, à la cloche, au groupe VMC et fenêtres avait été estimé à 9 945.60€ TTC.

Le coût des matériaux nécessaires à sa mise en oeuvre est d'environ 1 250 € TTC. Cette marge substantielle permet donc le financement d'autres aménagements à caractère utilitaire et qui demandent plus de technicité.

## **4) Achat de terrain**

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain au lieu-dit « Es Crey » entre le bâtiment du SIVU et la route du cimetière. Une offre a été présentée à la commune pour la parcelle ZB 60 d'une contenance de 10 a 22.

Suite aux discussions engagées, le prix d'acquisition a été fixé à 2 500€.

Unanimité du conseil pour valider cette offre.

## **5) Abandon de terrains**

Dans le cadre d'une procédure de succession, il convient de rétrocéder les parcelles ZB 124 (64 ca), ZB 112 (71 ca) et AB 295 (11 ca) à la commune. Avec accord du propriétaire, la procédure de mutation sur déclaration d'abandon a été arrêtée.

Cela permet de régulariser des très petites parcelles qui étaient, de fait, dans le domaine privé.

Unanimité du Conseil.

I  
N  
F  
C  
S  
M  
A  
I  
R  
I  
E

## **6) Présentation du rapport annuel de la CLECT**

Cette commission instituée au sein de la CCPH est chargée de présenter annuellement un rapport qui entérine l'évolution des charges transférées.

Dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier, il convient de diminuer les attributions de compensation aux communes. Pour cela, il a été décidé la prise en charge du contingent incendie des communes membres jusqu'ici prélevés sur le FPIC.

L'objectif est d'optimiser les dotations de fonctionnement.

Par ailleurs, une information a été donnée concernant les charges transférées des transports scolaires de la ville d'Héricourt.

## **7) Informations et questions diverses**

▶ 2 panneaux d'affichage seront installés sur le mur du garage.

▶ Règles de civisme : RAPPEL

- La divagation des chiens est proscrite.
- Les espaces publics dans l'enceinte du village ne sont pas réservés aux déjections canines. Ce sont des aires de jeux pour les enfants essentiellement.

▶ L'opération nettoyage organisée par le comité fleurissement a eu lieu le samedi 17 juillet. Le conseil remercie tous les participants.

▶ Cette année la commune célèbre le 400<sup>ème</sup> anniversaire de Jean de la Fontaine. Les tableaux illustrant certaines fables sont exposés dans les différents massifs ainsi que dans la verrière de la salle socioculturelle.

**Fermeture du secrétariat de mairie du :**

**Lundi 2 au lundi 23 août inclus**